



Circulaire de rentrée 2026-2027

Bonjour à tous et bienvenue aux nouveaux membres
de la communauté éducative Sainte Marie !
Nous accueillons cette année 18 nouvelles familles.

Je sais compter sur chacun d'entre vous pour leur faire le meilleur
accueil.

Organisation pédagogique

cycle	classe	enseignante	effectif
1	TPS-PS	Emma BIZEUL (alternante M2) Nancy DAVID-TRIGODET (CE) Marina TOURNEUX (assure la décharge de direction)	1 TPS 25 PS
	PS-MS	Aurélie DUBOT	6 PS 19 MS
	GS	Marie-Laure PINEL	21 GS
2	CP	Virginie SICARD	20 CP
	CE1-CE2 A	Yvonne BERTREL	16 CE1 7 CE2
	CE1-CE2 B	Charlotte LEGLAND	15 CE1 7 CE2
2/3	CE2-CM1	Christelle GLOTIN	7 CE2 17 CM1
3	CM1-CM2	Marion SALAÜN	5 CM1 21 CM2

Organisation éducative

ASEM	TPS-PS	Muriel BLANCHARD Aurélie DAVID
	PS-MS	Emilie PUAUD
	GS	Audrey TURBAN

Organisation des services

Secrétariat et gestion	Gaëtane MORIN CHATEL
Restauration et ménage	Gabrielle BALNCHARD
Surveillance et restauration	Aurélie DE BRUYNE Gisèle RIVAL Sylvie MAHE

Horaires des classes

Merci de respecter strictement ces horaires pour le confort de tous.

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
Ouverture du portail	8h35			
Début de la classe	8h45			
Fin de la classe	12h00			
Ouverture du portail	13h20			
Début de la classe	13h30			
Fin de la classe	16h30			

L'APC aura lieu les lundis, mardis ou jeudis selon la proposition faite à votre enfant par son enseignante.

Dates des vacances scolaires

Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.

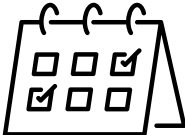
Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Jeudi 3 septembre 2026
Vacances de la Toussaint		Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026		
Vacances de Noël		Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027		
Vacances d'hiver	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027	Du samedi 20 février au lundi 8 mars 2027	Du samedi 6 février au lundi 22 février 2027	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars 2027
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027	Du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2027	Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027
Vacances d'été		Samedi 3 juillet 2027		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Quelques dates à retenir...



Il n'y aura pas classe les ...

lundi 29 mars 2027

du mardi 4 mai après la classe au
lundi 10 mai 2027

lundi 17 mai 2027



Une journée pédagogique aura lieu en période 2 mais sa date n'est pas connue à ce jour.

Il y aura classe les...

samedi 5 décembre 2026
(Célébration de l'Avent pour toute la communauté)

samedi 3 avril 2027
(Carnaval)

Communication



Vous trouverez sur le site www.herbignac-stemarie.fr les circulaires administratives relatives à l'organisation de la rentrée.

Des informations supplémentaires sont diffusées par cette voie : vie de l'école et vie de la classe, informations aux familles, informations administratives, projets, menus de la restauration scolaire...

Comme l'année précédente, l'établissement communiquera exclusivement par **EcoleDirecte**. Pour vous connecter, nous vous invitons à installer l'application sur votre mobile et à vous munir de vos codes personnels.

avec la cheffe d'établissement

Dans le cadre de ma mission de cheffe d'établissement, je tiens à vous rappeler que je suis à votre disposition pour répondre à vos questions concernant l'école, son organisation et son fonctionnement. Mon rôle est d'assurer le bon suivi de la vie scolaire et de rester à l'écoute des familles afin d'accompagner au mieux la scolarité de chaque élève.

Afin de préserver les temps de classe et de garantir la disponibilité nécessaire à mes autres missions, je vous remercie de privilégier la prise de rendez-vous (physique ou par téléphone) pour tout échange ou toute demande d'information. Les contacts directs pendant les heures de classe ne seront possibles qu'en cas d'urgence.



Jours de décharge :

les jeudis
et 1 mardi sur 3

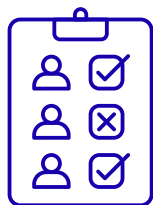
avec les enseignantes

Les enseignantes restent à votre disposition pour échanger avec vous au sujet de la scolarité de votre enfant.

Afin de respecter leur organisation et leur temps personnel, il est indispensable de prendre rendez-vous avant toute rencontre.

Pour ce faire, vous pouvez utiliser la plateforme EcoleDirecte.

Absences



Toute absence d'élève doit obligatoirement être signalée par les familles avant 9h via Ecole directe ou le secrétariat.

Pour le retour en classe, un bulletin d'absence (bulletins jaunes distribués en début d'année) devra être remis à l'enseignante. Ce document est indispensable pour que l'élève puisse réintégrer la classe.

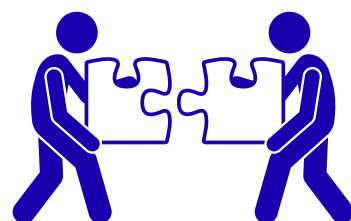
Départ en vacances sur temps scolaires

Toute demande d'absence en dehors des périodes de vacances scolaires doit faire l'objet d'un courrier écrit adressé à la cheffe d'établissement **un mois avant le départ**. Conformément à la réglementation en vigueur, ce courrier sera systématiquement transmis à l'Inspecteur de l'Éducation nationale.



Rappels d'usage

- Les vêtements et objets des élèves doivent être marqués du nom de votre enfant afin d'éviter leur perte.
- À partir du moment où les enfants sont sur la cour, ils sont sous la responsabilité des enseignants et de la cheffe d'établissement, et par délégation, sous celle du personnel de surveillance.
- Les réprimandes ou discours musclés de parents à l'égard d'autres enfants que les siens ne sont pas admis dans l'école. Il convient d'informer les enseignants ou le CE des éventuelles difficultés ou conflits se produisant dans l'enceinte de l'établissement afin de réagir, permettre un dialogue constructif et de faire cesser les mauvais gestes.
- Dans cet optique, les parents n'ont pas à rencontrer d'autres parents pour des conflits vécus dans l'établissement et relatés par leur enfant. Il est nécessaire de prendre connaissance de l'avis des adultes responsables de la surveillance au moment des faits pour comprendre la situation dans sa globalité. Les sanctions prises par le personnel restent propres à la vie de l'école.
- Afin de maintenir un climat serein en classe, les courriers d'invitation aux anniversaires des enfants doivent être remis aux copains avec discrétion et en dehors de l'école.



Quand garder son enfant à la maison ?

- Pour le bien-être de votre enfant, mais également pour protéger l'ensemble de la communauté scolaire, nous vous rappelons que la place d'un enfant malade est à la maison.
- Un enfant présentant une fièvre, une fatigue importante ou inhabituelle, des vomissements, des troubles digestifs, des démangeaisons importantes ou tout autre symptôme laissant penser qu'il n'est pas en état de suivre normalement une journée de classe, doit être gardé à domicile.
- Nous savons que l'organisation d'une journée de travail avec un enfant souffrant n'est jamais simple. Toutefois, il est toujours préférable de pouvoir anticiper une solution de garde le matin, avant l'entrée à l'école, plutôt que de devoir être contacté en cours de journée pour venir chercher son enfant, parfois dans l'urgence.

Le retour en classe

- Afin de limiter au maximum la propagation des maladies contagieuses au sein de l'école, le retour en classe doit intervenir après une période d'au moins 24 heures suivant la disparition complète des symptômes.
- Ce délai est particulièrement important après des épisodes de fièvre, vomissements ou troubles digestifs. Il permet à l'enfant de retrouver suffisamment d'énergie pour reprendre sa journée scolaire dans de bonnes conditions et contribue à protéger les autres élèves et les adultes de l'école.

Merci à chacun pour sa responsabilité et sa vigilance, au service du bien-être de tous.

Les services

le service comptabilité secrétariat

Ouvert tous les lundis et mardis de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.

Les jeudis et vendredis de 8h15 à 12h15.

Les jeudis de décharge de direction de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.



Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter Mme Gaëtane MORIN CHATEL au 02-40-88-90-11 ou par mail : secretariatstemarieherbignac@orange.fr

Les tickets de cantine occasionnels ne peuvent être achetés que sur ces horaires.

l'accueil périscolaire

Les enfants inscrits au périscolaire sont accueillis sur le site de l'école et encadrés par le personnel de « Kerloupots ».

- Tarifs : consulter le service municipal (suivant le quotient familial)
- Horaires : 7h00 à 8h40 et 16h30 à 18h45

À la sortie du soir, tout enfant restant sans solution ou ne sachant pas comment rentrer chez lui sera systématiquement remis au personnel municipal de l'accueil périscolaire.



Afin que ce service proposé aux familles fonctionne le mieux possible, nous vous demandons de restituer les créneaux préalablement réservés dont vous n'auriez pas l'utilité dès que possible.



la restauration scolaire

Chaque jour, les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire doivent remettre à leur enseignant avant 9h15, un « **billet ROSE de présence CANTINE** » (pour les réguliers) ou un **ticket occasionnel ORANGE** (pour les autres).

Un élève non régulier doit fournir un ticket occasionnel **orange** acheté par avance au secrétariat.

Aucune autre forme de ticket ou de billet ne sera prise en compte et aucune modification ne sera possible au-delà de cet horaire.

La restauration scolaire n'est pas obligatoire, c'est un engagement de votre part. Tout repas consommé doit être réglé dans les délais exigés.

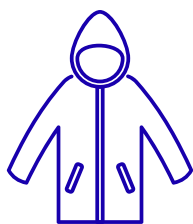
Tout enfant qui mange à la cantine doit respecter les règles de bonnes conduites établies par l'établissement. Les manquements au règlement feront l'objet de rappel à l'ordre, d'avertissement voire d'exclusion de la cantine.

Les repas sont commandés à 9h30 le jour même. Après cet horaire, tout repas commandé et non consommé est à la charge de la famille.

Le tarif du repas de cantine pour l'année 2026-27 est de 5.10 € (régulier) et 5.50 € (occasionnel).

Une serviette en papier sera distribuée à chaque élève en début de repas.
L'école ne peut être tenue responsable en cas de vêtement taché lors du repas.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.



Les trajets vers le site de la restauration se font à pied. Il est indispensable que les enfants qui déjeunent à la cantine portent une tenue vestimentaire adaptée à la météo.

De plus, une veste imperméable, longue et couvrante (type K-Way) doit être prévue par les familles et sera conservée à l'école.

Le projet de l'année 2026-2027

L'art au service du vivre-ensemble

Tout au long de l'année, notre école placera l'art au cœur de ses apprentissages et de ses projets pour apprendre à mieux se connaître, à respecter nos différences, à coopérer et à construire ensemble un climat de confiance et de solidarité.

À travers des rencontres artistiques, des créations et des temps forts, nous voulons faire de l'art un langage qui rassemble et qui fait grandir chacun.



Une année à construire ensemble

Toute l'équipe éducative est pleinement engagée pour que chaque enfant puisse vivre sa scolarité dans les meilleures conditions, s'épanouir, apprendre et grandir au sein de notre école.

Pour cela, la confiance réciproque entre les familles et l'école, ainsi que l'écoute et le dialogue, sont essentiels. Nous sommes, au quotidien, attentifs aux besoins des enfants et des familles et constamment à la recherche de solutions pour accompagner au mieux les situations qui peuvent se présenter.

Vous pouvez compter sur notre disponibilité, notre écoute et notre engagement, ainsi que sur celui de chacun des membres de l'équipe, pour faire de cette nouvelle année scolaire une année sereine, riche et constructive.

Nous vous remercions par avance pour votre confiance et pour la qualité du partenariat que nous souhaitons construire avec vous, au service de la réussite et du bien-être de vos enfants.

Toute l'équipe de l'école Sainte-Marie vous souhaite une très belle rentrée et une excellente année scolaire 2026-2027 !